

# Signez maintenant notre référendum !

## Sauvez le village du Petit Saconnex !

Le dernier village de Genève, au Petit-Saconnex, autour des cafés du Soleil et du Commerce, est voué à la destruction et à la densification. Le Conseil Municipal de la Ville de Genève (PLR, PDC, Verts, Socialistes, Ensemble à Gauche) a décidé, le 17 mai dernier, qu'il fallait sacrifier cet espace sur l'autel de la croissance et du logement.

**Nous souhaitons préserver et léguer aux générations futures le village du Petit-Saconnex, quartier convivial et tant apprécié par tous ses habitants et même bien au-delà, ainsi que les grands arbres qui y ont grandi et qui embellissent le lieu. Nous nous mobilisons contre ce vote effectué sans discernement, sans état d'âme, sans réflexion sur l'avenir.**

Seuls l'UDC et le MCG ont soutenu la position de l'association pour la Sauvegarde du Petit Saconnex Village qui se bat, avec l'appui de plus de 2000 habitants, pour maintenir cet espace de verdure et de qualité, typique du patrimoine genevois.

*Référendum communal contre la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 17 mai 2017, (PR-1219) approuvant le projet de modification des limites de zones (MZ) N° 29 958-303, permettant la création d'une zone de développement 3, situé entre le chemin Moïse-Duboule, le chemin de la Tourelle, le chemin des Crêts et la place du Petit-Saconnex, feuilles cadastrales 67 et 69, section Genève Petit-Saconnex.*

Les électeurs et électrices soussignés ayant droit de vote dans la commune de Genève demandent, conformément aux articles 68, 77 à 79 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012, et aux articles 85 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, que soit soumise à votation populaire la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 17 mai 2017 relative à l'approbation du projet de modification des limites de zones (MZ) N° 29 958-303, situé entre le chemin Moïse-Duboule, le chemin de la Tourelle, le chemin des Crêts et la place du Petit-Saconnex, feuilles cadastrales 67 et 69, section Genève Petit-Saconnex.

Nom (MAJUSCULES)	Prénom usuel	Date de naissance complète JJ/MM/AAAA	Canton d'origine ou nationalité	Domicile (Adresse complète : rue, numéro, numéro postal, localité)	Signature

Les mentions ci-dessus doivent être apposées personnellement à la main par l'intéressé, sauf pour une personne incapable de le faire elle-même pour cause d'infirmité. Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al.1, lettre b et 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982). **Les étrangers domiciliés dans la commune, résidant officiellement en Suisse depuis au moins 8 ans, peuvent signer ce référendum.**

Responsable : Monsieur Pierre-André Marti - 22, chemin Pasteur – 1209 Genève.

Les listes doivent parvenir au responsable le plus rapidement possible et au plus tard 30 jours après l'affichage de la délibération sur les piliers publics de la commune **(ultime délai : 5 juillet 2017)**